

cndp
Commission particulière
du débat public
projet d'aménagement
de la Bassée

DÉBAT PUBLIC

Crue Seine Bassée

Gestion des inondations





**La Commission nationale du débat public
est chargée de veiller au respect :**

- de la **participation du public** au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national,
- des **bonnes conditions d'information du public**, d'émettre tous avis et recommandations de nature à favoriser et développer **la concertation avec le public**.





Le débat public: 5 principes fondamentaux

- **L'ÉQUIVALENCE** : toute personne a la possibilité de s'exprimer, de poser une question ou d'émettre un avis, quel que soit son statut.
- **LA TRANSPARENCE** : clarté et accessibilité de l'information, sans privilégier quiconque.
- **L'ARGUMENTATION** : le débat se construit sur la base d'opinions argumentées.
- **LA NEUTRALITÉ** : la CPDP n'a pas d'avis à donner sur le projet lui-même.
- **L'INDÉPENDANCE** : la CPDP est indépendante du maître d'ouvrage et des pouvoirs publics.



Le débat public Crue Seine Bassée

- Projet d'aménagement de zones de stockage délimitées par des digues, construites dans la plaine de la Bassée entre Bray-sur-Seine et Marolles-sur-Seine.
- Le maître d'ouvrage, l'EPTB Seine Grands Lacs, est ici présent afin de développer le projet d'aménagement de la Bassée.



Le débat public sur le projet d'aménagement de la Bassée

La Commission particulière du débat public (CPDP), **indépendante** de l'EPTB Seine Grands Lacs et des pouvoirs publics :

- organise et anime le débat,
- diffuse une **information complète, transparente et objective** à destination de la population,
- permet à la **population de s'exprimer** dans le cadre des réunions publiques ou par le biais de contributions écrites,
- veille à ce que le maître d'ouvrage réponde aux **questions posées par le public.**



Deux débats publics en parallèle

- Le débat public Petite Seine grand gabarit, sur le projet de mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine, porté par Voies navigables de France.
- Deux débats menés de manière **parallèle** et coordonnée, par deux CPDP en partie communes.



Les suites du débat public

- La CPDP produit, à la fin du débat public, un **compte rendu exhaustif** du débat et des opinions exprimées.
- L'EPTB Seine Grands Lacs décide, dans un délai de trois mois après la publication du bilan du débat public, **par un acte publié, du principe et des conditions de la poursuite du projet.**

cndp
Commission particulière
du débat public
projet d'aménagement
de la Bassée



Merci à tous de participer à cette réunion,

nous sommes toujours à votre disposition pour recueillir vos interrogations et contributions au:

Bureau de la CPDP
Centre d'affaires Claudel
1, rue des Ponts
10400 NOGENT-SUR-SEINE
03 73 27 02 36

contact@debatpublic-crueseinebasse.org

cndp
Commission particulière
du débat public
projet d'aménagement
de la Bassée

Pour veiller à ne manquer aucun argument, cette réunion sera enregistrée, avec votre accord.

Les comptes-rendus et verbatim* de la réunion seront mis en ligne, sous quatre jours, sur le site:

www.debatpublic-crueseinebassee.org



* *Transcription mot à mot d'une déclaration orale.*